



# ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

## développement durable

Question écrite n° 83508

### Texte de la question

M. Pierre Morel-A-L'Huissier attire l'attention de M. le ministre d'État, ministre de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer, en charge des technologies vertes et des négociations sur le climat, sur le covoiturage le long de l'A75. En effet à ce jour, aucune aire dédiée n'est aménagée le long de cet axe assurant la liaison entre Clermont-Ferrand et Montpellier. Il lui demande s'il est prévu que l'État, en tant que gestionnaire de cette autoroute, a prévu la mise en place d'équipement permettant de favoriser le covoiturage.

### Texte de la réponse

Le Gouvernement souhaite le développement du covoiturage. Toutefois, en tant que gestionnaire du réseau routier national et notamment de l'autoroute A 75, l'État n'est pas chargé de l'organisation de ce service de transport qui n'entre pas dans ses missions. Avant d'envisager des aménagements matériels et notamment des aires spécifiques, il est indispensable qu'une organisation locale puisse être mise en place et adaptée aux besoins. Cette organisation pourrait relever de l'initiative privée ou d'une collectivité territoriale qui a compétence en matière d'organisation de services de transport dans un département ; c'est à cette instance qu'il reviendrait de définir, par exemple dans le cadre d'une étude menée sous son égide, un dispositif cohérent et conforme aux attentes. L'autoroute A 75 est particulièrement bien équipée en aires de repos et de service ; celles-ci, en fonction des résultats de l'étude, pourraient constituer des éléments du dispositif de covoiturage, sous réserve des financements qui pourraient être dégagés pour les éventuels travaux d'adaptation nécessaires.

### Données clés

**Auteur :** [M. Pierre Morel-A-L'Huissier](#)

**Circonscription :** Lozère (2<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 83508

**Rubrique :** Voirie

**Ministère interrogé :** Écologie, énergie, développement durable et mer

**Ministère attributaire :** Écologie, développement durable, transports et logement

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 6 juillet 2010, page 7467

**Réponse publiée le :** 21 décembre 2010, page 13729